

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 26 mai 2014

n° 4

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Commission communale des impôts directs – Proposition d'une liste de contribuables pour désignation des commissaires par le directeur départemental des finances publiques

Mesdames, Messieurs,

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs composée de neuf membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président,*
- huit commissaires titulaires et huit suppléants.*

Les commissaires doivent être :

- de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,*
- âgés de 25 ans au moins,*
- jouir de leurs droits civils,*
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,*
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.*

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

* * * * *

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 26 mai 2014

n° 4

page 2/2

VU l'article 1650 du code général des impôts,

CONSIDÉRANT la nécessité d'arrêter une liste de 16 titulaires et 16 suppléants permettant au directeur départemental des finances publiques de désigner les commissaires composant la commission communale des impôts directs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste de contribuables suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Pierre PETIT	Gilbert MOUTON
Sophie CROIZON	Dominique CROCHARD
Henri ROGIER	Maryvonne PROUST
Jean PHILIPPONNEAU	Ludovic GUILLARD
Patrick GOUDEAU	Nicolas BORNIBUS
Gilles ROY	Gérard CREDOT
Jean-Claude LOISEAU	Julien MELQUIOND
Patrice CANTINOLLE	Thierry PERE
Jean-Marc BRAUD	Paul FARINEAU
Odile BERTHAU	Bernard LALAQUE
Jean-Louis BAUVERT	Annick BEAUVAIS
Philippe GEORGET	Jean-Claude DANIS
Serge de BENEDETI	Pauline BODIN
Gabriel ROUILLIER	Gérard FRESNEAU
Michel LECLERC	Sidney MARCIANO
David SIMON	Jacques MERIGUET

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 02/06/2014 n° 5373
Publié au siège de la mairie, le 02/06/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER